

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n° 2020-11-09

## Avis du CSRPN de Normandie

***Évaluation du plan de gestion 2010 – 2018***  
(avec prolongation 2019-2020 suite à l'évaluation de 2015)  
***de la Réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival***  
(Calvados – gestionnaire : Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie)

### Présentation du dossier

Compte tenu du contexte sanitaire, la réunion de la commission s'est tenue en visioconférence, en présence de 11 membres de la « commission espaces », le 3 novembre 2020.

Camille Hélie (Conservatrice de la réserve, salariée de l'organisme gestionnaire de la réserve : le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie) a présenté l'évaluation du plan de gestion 2010-2020 de la réserve des anciennes carrières d'Orival, au travers des différents objectifs et opérations programmés.

L'actuelle formulation des objectifs à long terme apparaît comme un facteur limitant pour la réalisation d'une évaluation qualitative, les objectifs n'étant pas quantifiés ou ciblant trop des espèces au détriment des milieux.

Par ailleurs, s'agissant d'un site présentant des enjeux relatifs aux habitats calcicoles et des boisements accueillant des espèces patrimoniales, ainsi que la présence d'un patrimoine géologique remarquable, un équilibre quant à l'état visé est nécessaire pour se fixer les objectifs de restauration/entretien, notamment en termes d'ouverture du milieu.

Les principaux enseignements/questionnements issus de cette évaluation sont également exposés et soumis au débat.

### Principales remarques de la commission

La commission exprime quelques interrogations/suggestions suite à la présentation des éléments d'évaluation du premier plan de gestion de cette RNR. Le document d'évaluation n'a que pour très peu de présents pu être véritablement analysé en détail. Néanmoins, les échanges concernent :

#### **– Les objectifs inscrits au plan de gestion :**

Le relatif isolement des milieux calcicoles présents dans cette réserve et la problématique d'eutrophisation rencontrée au Nord interrogent sur les potentialités du site.

La définition d'objectifs de gestion cibles doit nécessairement s'appuyer sur une bonne connaissance des potentialités du milieu, notamment par l'analyse des données pédologiques, ce qui n'est pas simple voire peu pertinent au regard du caractère remanié du site.

## CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

La question des banques de semences disponibles dans le sol est une composante à analyser pour mieux définir les potentialités du site par unité de gestion qui restent à bien définir et localiser.

En termes d'enjeux, une analyse de la dynamique de la végétation dont la régression pourrait se faire par pallier serait intéressante. Pour les secteurs ouverts, l'objectif pourrait être de tendre vers des végétations diversifiées calcicoles sans toutefois viser des végétations caractéristiques des pelouses calcicoles.

Une conservation des ourlets et boisements pourrait être recherchée en fixant des secteurs et surfaces cibles, en s'appuyant sur l'amélioration des connaissances, notamment bryologiques.

### **– Travaux/entretien :**

La planification des actions à mettre en œuvre doit répondre aux objectifs à atteindre, par unité de gestion identifiée.

La question de restauration/création de pelouses est à étudier en fonction des potentialités du site, en s'appuyant principalement sur la gestion de la végétation de surface par l'action de pâturage ou action mécanique légère.

Selon l'objectif fixé en termes de réouverture, des actions mécaniques ciblées telles que le bûcheronnage, pourraient être à privilégier afin d'accélérer la restauration et ne pas faire uniquement régresser la fruticée.

La qualité du document d'évaluation et de la présentation qui en a été faite est soulignée, permettant un regard neuf et éclairé sur le site, apportant tous les éléments de constats et questionnements laissant présager un avenir prometteur en termes de qualité de gestion sur ce site.

### **Avis du CSRPN de Normandie**

Le CSRPN émet un avis favorable au projet d'évaluation du plan de gestion 2010-2020 de la Réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie.

L'évaluation du premier plan de gestion de cette réserve soulève plusieurs points d'amélioration qu'il conviendra d'intégrer au prochain plan de gestion, notamment en termes de clarification des objectifs ainsi que sur la définition précise d'indicateurs permettant une évaluation facilitée, en actualisant l'acquisition de connaissances naturalistes.

Il félicite l'intervention conservatoire sur cette réserve ayant permis sa conservation jusqu'alors, ainsi qu'une amélioration considérable de la connaissance sur ce site.

Le CSRPN sera particulièrement attentif à l'écriture du prochain plan de gestion pour cette réserve naturelle régionale, notamment pour accompagner le gestionnaire à fixer plus clairement les différentes unités de gestion et les objectifs assignés à chacune d'entre elles.

## CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le Président du CSRPN



Thierry LECOMTE